

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 16 (1871)
Heft: 23

Artikel: Rapatriement des internés français
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-332737>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 23.

Lausanne, le 2 Décembre 1871.

XVI^e Année.

SOMMAIRE. — Rapatriement des internés français. — La révision constitutionnelle à l'Assemblée fédérale. I. (Suite.) — Nouvelles et chronique.

ARMES SPÉCIALES. — L'artillerie française avant et depuis la guerre. — Sur l'interdiction des décorations étrangères. — Bibliographie. *De l'état-major en France, en Prusse et en Belgique*, par le capitaine Stab; *De l'instruction obligatoire dans l'armée belge*, par Clément Lyon, sous-lieutenant. — Nouvelles et chronique.

RAPATRIEMENT DES INTERNÉS FRANÇAIS.

Le rapatriement des internés français a fait l'objet d'une opération fort intéressante. Nous avons pensé que nos lecteurs nous sauraient gré de leur fournir là-dessus quelques détails authentiques et instructifs par les extraits suivants du rapport de M le colonel de Gingins, inspecteur des internés du canton de Vaud et chargé de la direction du mouvement dans la Suisse française :

« Les premiers ordres et directions pour le rapatriement des internés furent donnés par une circulaire du Département militaire fédéral du 2 mars. Ils portaient que les troupes françaises internées dans les cantons de Fribourg, Valais et Vaud seraient transportées en Savoie par le lac Léman, tandis que celles venant des autres parties de la Suisse le seraient par sept trains express et journaliers, portant chacun un millier d'hommes, dont quatre seraient dirigés sur Genève et trois sur les Verrières. Ces transports devaient se continuer pendant dix jours consécutifs; ils n'étaient d'ailleurs à l'usage que des fantassins et cavaliers démontés valides, des dispositions spéciales pourvoyant au rapatriement des convalescents et au renvoi en France des chevaux.

Un ordre du 5 mars fixa au 8 le commencement général de ces mouvements. Le Département militaire fédéral, ayant confié au sous-signé l'exécution de ceux concernant les internés de Fribourg, Valais et Vaud, celui-ci, en vue de ce service spécial qui s'ajoutait à ses fonctions d'inspecteur de l'internement dans le Canton, s'attacha un nouvel adjudant, M. le capitaine fédéral G. Monod.

Le plan détaillé d'évacuation fut préparé et, après entente avec l'autorité française sur la côte de Savoie et son adoption par le Département militaire fédéral, des ordres de marche furent adressés à chacun de nos dépôts, ainsi qu'à ceux de Fribourg et du Valais. Ce plan consistait dans l'embarquement et le transport en Savoie des huit dépôts vaudois dans les journées du 8 et 9 mars. Le contingent d'internés de Fribourg, marchant par colonnes de dépôts, devait s'embarquer les 9, 10 et 11 mars à Vevey et Ouchy pour Evian et Thonon, après avoir traversé par étapes à pied notre Canton. Les internés du Valais se seraient embarqués au Bouveret sans toucher le territoire vaudois.

L'ordre du jour de l'Inspection du 5 mars, n° 11, donna aux commandants des dépôts vaudois des directions générales relatives au départ des internés, prescrivant entr'autres que ceux de chaque dépôt, formant une colonne, fussent conduits jusque sur territoire français par le commandant en personne.

Le 6 mars, à 8 heures du soir, un télégramme du Département militaire fédéral annonça que sur le désir du gouvernement français l'évacuation des internés sur France était ajournée. Les 9 et 10 mars vinrent l'ordre de commencer le mouvement le 13 dit, et l'instruction de tout diriger sur Genève; le gouvernement français ayant demandé que l'évacuation sur Savoie n'eût pas lieu, et de répartir les transports par le lac *sur six journées*, afin d'éviter un trop grand encombrement à Genève, où arrivaient aussi chaque jour par chemin de fer environ 4000 hommes.

En conséquence de ces ordres, les modifications nécessaires furent faites au plan d'évacuation précédent et les mouvements qui en résultaient dans les dépôts d'internement et sur le territoire vaudois commencèrent effectivement à s'exécuter dès le 13 mars au matin de la manière suivante :

Ce premier jour, la colonne formée par le dépôt de Bex, forte de 1125 internés, partit de grand matin pour Villeneuve et s'y embarqua à 7 $\frac{1}{2}$ h. sur le *Winkelried*. Le dépôt de Vevey embarqua à 9 $\frac{1}{2}$ h. 256 internés sur le *Bonivard*, qui, passant à Ouchy, prit à son bord 541 hommes du dépôt de Lausanne. Total de l'embarquement pour Genève le 13 mars *1922 internés*.

La colonne formée par le dépôt de Lausanne avait 250 hommes de plus à embarquer, en grande partie des internés sortis la veille seulement des ambulances et sur lesquels on n'avait pas compté. Par crainte, peut-être exagérée, de surcharger le bateau, ces hommes en surplus durent regagner le dépôt et y attendre l'embarquement du lendemain.

Le 14 mars, le dépôt de Morges embarqua à 8 h. 20 m. 701 internés sur le *Bonivard*. Le dépôt de Moudon, dont la colonne s'était mise en marche la veille et avait couché à Lausanne, descendit à Ouchy avec 683 hommes, auxquels se joignirent 301 hommes du dépôt de Lausanne, et tous ensemble s'embarquèrent à 9 $\frac{1}{2}$ h. sur le *Winkelried*. La colonne du dépôt de Payerne, partie la veille pour Moudon où elle avait couché, était venue de cette dernière ville à Ouchy et s'y embarqua à 2 h. 20 m. sur le *Bonivard*, au nombre de 502 internés. Total de l'embarquement pour Genève le 14 mars *2187 internés*.

Le 15 mars, le dépôt d'Yverdon, dont la colonne, forte de 600 hommes, était venue la veille coucher à Lausanne, embarqua son dit personnel à Ouchy, à 8 h. 10 m., sur le *Bonivard*. La colonne du dépôt de Bière, descendue dans la matinée à Rolle, s'y embarqua à midi et quart sur le *Winkelried*, au nombre de 1010 hommes. Total de l'embarquement pour Genève le 15 mars *1610 internés*.

Le 16 mars, les dépôts fribourgeois de Bulle, Romont et Châtel-St-Denis, formant ensemble une colonne de 427 hommes venue la veille coucher à Vevey, s'y embarquèrent à 8 h. sur le *Bonivard*. 1040 internés du Valais s'embarquèrent à midi sur le *Winkelried*, au Bouveret. Total de l'embarquement pour Genève le 16 mars *1467 internés*, mais dont 1040 n'ont pas touché le territoire vaudois.

Le 17 mars, une colonne formée par le dépôt fribourgeois de Hauterive ayant couché le 15 à Bulle et le 16 à Châtel-St-Denis, donc sans séjourner dans le Canton de Vaud, s'embarqua, après avoir

mangé la soupe, à midi trois quarts à Vevey, sur le *Winkelried*, au nombre de 762 hommes. Ce même bateau à vapeur devait passer par Ouchy et y prendre à son bord la colonne formée par les dépôts d'Estavayer et de Morat, mais celle-ci, retardée par les mauvais chemins et la neige, ne put arriver à l'heure, et ordre fut donné au *Winkelried* de filer droit sur Genève. Le bateau l'*Aigle*, appelé à Ouchy afin que le mouvement de la journée pût être complété, y embarqua à 3 h. la colonne d'Estavayer-Morat, forte de 378 hommes. Cette colonne avait couché le 15 à Payerne et le 16 à Moudon. Total de l'embarquement pour Genève le 17 mars 1140 internés, dont 378 seulement ont séjourné dans le Canton.

Le 18 mars, une première colonne de 1010 hommes fournie par le dépôt de Fribourg, ayant couché le 16 à Romont et le 17 à Lausanne, descendit le matin à Ouchy pour s'y embarquer sur le *Winkelried*. Par une circonstance de force majeure dont il sera parlé tout à l'heure, ce bateau dut être remplacé par le *Bonivard*, de moindre tonnage; il y avait en outre assez gros temps sur le lac; par mesure de prudence, le bateau *Guillaume-Tell*, également appelé à Ouchy, embarqua 157 internés et le *Bonivard* 853.

La veille, 17 mars, à 3 heures, un télégramme de M. le colonel fédéral Hofstetter, chargé de la direction générale de tous les mouvements de l'évacuation, avisa le soussigné que par suite de l'amas considérable des neiges aux Verrières, deux des trains journaliers sur cette route, les n^{os} 3 et 5, devaient être dirigés sur Morges et y déposer leurs colonnes, lesquelles étaient à transporter par le lac, *ou à pied*, à Genève. Le premier de ces trains, n^o 3, arriva à minuit à Morges, et y déposa 992 internés qui furent nourris et couchés dans la caserne. Le 18 mars, à 6 1/2 heures du matin, cette colonne fut embarquée sur le *Winkelried*, qui eut ordre de revenir de Genève à Vevey pour y embarquer, conformément au plan en cours d'exécution, la 2^e et dernière colonne de la ville et du canton de Fribourg. Le gros temps empêcha ce bateau à vapeur d'effectuer ce retour.

Le 2^e train des Verrières, n^o 5, arriva à Morges le 18 mars au matin, y versant 927 internés, pour lesquels la soupe avait été préparée. Ils devaient s'embarquer l'après-midi sur le *Bonivard* et l'*Aigle*, mais le premier fut aussi contrarié par le gros temps et ne put réaliser en temps utile son retour de Genève. La colonne dont il s'agit fut en conséquence acheminée à pied, à 3 1/2 h., sur Nyon, où des mesures avaient été prises à la hâte pour lui fournir le gîte et l'entretien. Sur l'indication de M. le colonel fédéral Hofstetter le soussigné appela en service M. le major fédéral du génie Burnier, le chargeant de prendre le commandement à Nyon, d'y veiller avec l'assistance du commissariat à ce que la colonne en marche fût convenablement pourvue du nécessaire, et en même temps prendre les mesures utiles pour que la place de Nyon pût au besoin recevoir de nouvelles colonnes les jours suivants. Celle qui était en route arriva dans la soirée, mais quoique la commune de Nyon n'eût pu être prévenue que tard et qu'elle fût prise tout-à-fait à l'improviste, elle montra un empressement et un bon vouloir qui furent précieux au major Burnier, en lui facilitant non-seulement la bonne réception de la troupe attendue, mais aussi les

préparatifs éventuels pour les jours suivants. Total de l'embarquement pour Genève le 18 mars *2002 internés*.

Le 19 mars, le temps qui avait été très mauvais et menaçant la veille s'était heureusement calmé, et la navigation sur le lac put être continuée. La 2^e colonne du dépôt de Fribourg, forte de 1004 hommes, après avoir couché à Bulle le 16 et à Châtel-St-Denis le 17, était arrivée le 18 au matin à Vevey pour s'y embarquer. Ce ne fut que tard dans l'après-midi qu'on sut l'impossibilité où le *Winkelried* se trouvait de revenir à Vevey. Aussitôt ordre fut donné de loger cette colonne et de pourvoir à sa subsistance. A Vevey et à La Tour, comme à Nyon, les communes montrèrent beaucoup de bonne volonté, et pourvurent avec une promptitude digne d'éloges au logement et à l'entretien des hôtes inattendus qui leur survenaient. Le lendemain matin, le 19 donc, cette colonne (1004 hommes) fut embarquée à 9 h. sur le *Winkelried*. Le train n° 3, arrivé à Morges à minuit, déposa 1020 hommes qui furent hébergés et nourris; à 8 1/2 h. ils s'embarquèrent sur le *Bonivard* et l'*Aigle*. Le train n° 5 arriva dans la matinée avec 958 hommes qui, ayant mangé, furent pris à bord du *Winkelried* à 3 1/2 h. Enfin la colonne qui avait couché à Nyon en partit à pied à 9 h. du matin pour Genève; sa force devait être de 927 h. Total de l'embarquement et de l'acheminement pour Genève le 19 mars *3909 internés*.

Les 20, 21 et 22 mars, les colonnes amenées à Morges par les trains n° 3, à minuit, fortes de $897 + 864 + 996 = 2758$ hommes, furent logées, nourries, et embarquées à 9 h. sur le *Winkelried*. Les colonnes des trains n° 5, de $867 + 761 + 898 = 2526$ hommes, arrivées le matin, mangèrent la soupe et s'embarquèrent à 2 1/2 h., aussi sur le *Winkelried*. Total de l'embarquement pour Genève les 20, 21 et 22 mars *5284 internés*.

Le 23 mars, le train n° 3, qui devait arriver la veille à minuit, ayant été retardé par le malheureux accident de Colombier, ne fut à Morges que dans la matinée. Les 761 hommes qu'il amena reçurent les subsistances et s'embarquèrent à midi sur le *Winkelried*. La colonne du dernier train, n° 5, également retardée, arriva à Morges trop tard pour être embarquée le même jour sur Genève, et ne le fut que le 24 au matin, après avoir couché et reçu les subsistances à la caserne de Morges. Elle était forte de 565 hommes. Total de l'embarquement pour Genève les 23 et 24 mars *1326 internés*.

En sus des mouvements qui viennent d'être relatés, d'autres passages d'internés ont eu lieu par le Canton et doivent être mentionnés.

Le 7 mars, par exemple, une colonne de gendarmerie française, forte de 176 hommes et de 186 chevaux, arriva du canton de Fribourg coucher à Lausanne; le lendemain, 8 mars, elle coucha à Nyon.

L'évacuation des chevaux de l'armée française fut ordonnée et réglée par une circulaire fédérale du 8 mars, ensuite de laquelle ceux restant dans les dépôts vaudois de Payerne et Moudon furent concentrés le 11 mars au Chalet-à-Gobet, d'où ils marchèrent le lendemain à Rolle; la colonne était de 230 hommes et 256 chevaux. M. le colonel fédéral Fornaro avait le commandement de tout le mouvement relatif à l'évacuation des chevaux sur Divonne et le Pays-de-Gex. Les colonnes, au nombre de 10, réparties sur 10 journées, du 13 au 22

mars, arrivaient à Rolle par deux routes, l'une passant à Yverdon et Cossonay et l'autre par le Chalet-à-Gobet. Ces trois localités fournirent gîte de nuit aux colonnes en marche.

De cette manière Yverdon et Cossonay ont successivement reçu et logé chacune 1470 hommes et 2809 chevaux. Le Chalet-à-Gobet a reçu de son côté 1400 hommes et 2443 chevaux. Rolle, enfin, où convergeaient ces colonnes, a reçu et logé entre les 12 et 21 mars 2870 hommes et 5252 chevaux de l'armée française.

En résumé il résulte des indications détaillées qui précèdent que le canton de Vaud, indépendamment des mouvements de ses propres dépôts et du passage par chemin de fer jusqu'à Genève de quatre trains journaliers, du 13 au 22 mars, a été chargé des prestations suivantes à l'occasion de l'évacuation de l'armée internée.

6397 hommes et 5182 chevaux *venant d'autres Cantons*, ont traversé à pied son territoire.

10,507 hommes ont été amenés à Morges par les trains nos 3 et 5, sur lesquels 927 ont fait étape à pied vers Genève avec couchée à Nyon.

Ces 16,904 internés et 5182 chevaux et leurs mouvements dans le Canton ont donné lieu à 22,495 journées de subsistances aux hommes et à 13,173 journées de fourrages aux chevaux.

Il y a eu 16,561 logements à fournir à ces mêmes hommes.

18,880 internés ont été embarqués dans les ports du Canton et transportés à Genève par les bateaux à vapeur et le lac.

1103 avec 186 chevaux sont allés à pied à Genève.

2870 hommes avec 5252 chevaux sont rentrés en France par le Pays-de-Gex.

Dans ces chiffres ne sont pas compris les escortes de troupes suisses qui accompagnaient les colonnes, ni les évacuations de convalescents, soit par le lac soit par chemin de fer. »

LA RÉVISION CONSTITUTIONNELLE A L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE.

I. (Suite).

M. le conseiller fédéral *Dubs* examine la question au triple point de vue militaire, financier et politique.

Au point de vue militaire, on est d'accord sur plusieurs points importants, la suppression de l'échelle des contingents d'hommes, l'obligation générale du service militaire, et même l'amélioration de l'instruction par la centralisation de l'instruction de l'infanterie. L'orateur conserve quelques doutes sur les résultats de cette dernière mesure, mais après les explications qui lui ont été fournies par des personnes compétentes, il ne fera pas d'opposition.

Il est également nécessaire, a-t-on ajouté, d'apporter de l'uniformité dans les prestations des citoyens et des Cantons quant à l'habillement et à l'équipement, et de poser les bases de la taxe pour l'exemption du service militaire. L'orateur ne s'oppose pas à ce qu'on prévoie des améliorations dans ces deux directions, en disant dans la Constitution que la législation fédérale réglera ces deux points.

Mais il reste à savoir s'il convient de mettre dès à présent l'habillement et l'équipement entre les mains de la Confédération. M. Kuenzli a dit hier que lors de la dernière levée de troupes on avait trouvé des corps mal habillés et mal équipés.